



Directive 117 (1958)

Demande d'avis à l'Assemblée de l'UEO

Assemblée parlementaire

L'Assemblée

Invite l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale à donner son avis sur les conséquences militaires, du point de vue de la sécurité de l'Occident, des plans de désarmement régional ou limité et de la politique de "désengagement" en Europe centrale.

